



Campagne élections Fonction publique : bulletin N° 3 avril 2026

Nous sommes maintenant à moins de 8 mois des élections de l'ensemble des agent·es des trois versants de la fonction publique. Elles auront lieu le 10 décembre 2026 (possibilité du 3 au 10 décembre 2026 en cas de vote électronique).

Une campagne qui s'amplifie !

Notre campagne de renforcement s'amplifie.

De nombreuses formations « *renforcer le syndicat : mener la démarche pour gagner* » sont organisées dans les territoires. Le matériel annoncé dans le précédent bulletin (**affiches et tracts « on s'organise »**) est arrivé dans les unions départementales. Des déploiements dans les établissements de la fonction publique sont organisés ou en cours de préparation dans de nombreux territoires.

À 9 mois des élections, notre campagne change de braquet pour que toute la CGT entre en campagne.

Le CCN du 28 avril sera l'occasion de franchir une nouvelle étape avec un calendrier de campagne et d'initiatives partagés.

L'actualité de nombreux syndicats est à la constitution des listes de candidature ! C'est une Lapalissade, mais sans liste CGT, pas de voix CGT. Le tract « *on s'organise* » est un outil mais plus largement toutes les occasions sont

bonnes à prendre pour parler fonction publique, parler des revendications, parler adhésions et faire campagne pour les élections. Et pour cela, nous connaissons et côtoyons régulièrement toutes et tous des agent·es de la fonction publique.

Vous trouverez dans ce bulletin **un focus revendicatif spécial rémunération**.

La flambée du prix du litre d'essence est un sujet qui occupe une place importante dans les discussions quotidiennes avec les collègues.

Profitons de ces moments pour parler des revendications CGT sur la prise en charge intégrale par l'employeur pour tous les salariés du coût du transport domicile / travail, en favorisant les transports collectifs et/ou par la mise à disposition de transports collectifs organisés et financés par l'employeur.

Profitons - en également pour discuter de la perte du pouvoir d'achat des agent·es de la fonction publique.

En effet, avec le gel de la valeur du point d'indice et l'absence d'évolution des grilles salariales, plusieurs centaines de milliers d'agent·es sont rémunérés au SMIC pendant de nombreuses années.

Aussi, en 5 ans, nos grilles ont perdu environ 11% de pouvoir d'achat par rapport au SMIC.

Depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat est de 29,1% (la valeur du point d'indice ne suit pas l'inflation) et cette perte s'élève à 18,7% depuis 2010.

Il est temps pour les agent·es de réclamer leur dû et notamment une revalorisation immédiate minimum de 10 % de la valeur du point d'indice.

Les luttes actuelles démontrent bien l'importance d'avoir un syndicat CGT organisé, en lien avec les agent·es, pour défendre les revendications.

Alors si l'on veut changer de braquet et emmener toute l'équipe CGT sur la ligne d'arrivée, redoublons d'efforts pour organiser nos syndicats et remettre les syndiqués au cœur du peloton, sur le terrain auprès de leurs collègues mais également auprès agent·es des administrations, collectivités, établissements de la fonction publique qui n'ont pas encore de syndicat CGT.



Les co-pilotes du collectif de campagne
Mathias Perez, Sylviane Brousse
et Nicolas Chamot

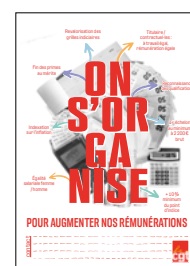
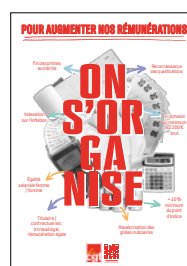
Salaire dans la fonction publique et si nous en parlions ?

	2000	2026
CATÉGORIE C		
INDICE MINI :	327	→ 366
INDICE MAXI :	466	→ 478
RATIO INDICE MINI / SMIC :	- 0,46 %	→ - 1,17 %
AMPLITUDE THÉORIQUE* :	42,51 %	→ + 30,6 %
CATÉGORIE B		
INDICE MINI :	343	→ 373
INDICE MAXI :	587	→ 592
RATIO INDICE MINI / SMIC :	+ 4,41 %	→ + 0,72 %
AMPLITUDE THÉORIQUE* :	71,14 %	→ 58,71 %
CATÉGORIE A		
INDICE MINI :	390	→ 395
INDICE MAXI :	830	→ 835
RATIO INDICE MINI / SMIC :	+ 18,72 %	→ + 6,66 %
AMPLITUDE THÉORIQUE* :	112,82 %	→ 111,39 %

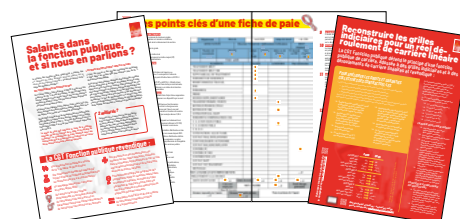
Dans le cadre de la campagne confédérale salaire, vous trouverez dans ce bulletin les éléments suivants à télécharger et imprimer pour diffusion auprès des agents et affichage sur les panneaux syndicaux :

Une **affiche Salaire** pour alimenter les panneaux syndicaux de toutes les administrations, collectivités et tous les établissements publics

pour télécharger
les affiches Salaires
c'est par ici !



Un **4 pages explicatif** avec une partie centrale explicative de la composition du bulletin de paie qui permet à chaque adhérent de mener la bataille d'idées auprès de ses collègues, notamment lors des tournées syndicales ou heure d'information mensuelle.



pour télécharger
le 4 pages Salaires
c'est par ici !



Gel du point d'indice : calculez votre perte réelle sur medias.cgt.fr/simfp/



Pour suivre l'évolution du pouvoir d'achat



Adresse

La FDSP et la CGT Educ'action (FERC) ont produit une adresse commune à leurs syndicats pour amplifier la dynamique commune qui a commencé dans de nombreux endroits. Cette synergie est précieuse car elle permet de se renforcer en s'appuyant sur nos forces mutuelles. Une dynamique interpro concrète à faire connaître et à favoriser !

Chères et chers camarades,

Les périmètres de nos deux organisations couvrent des personnels qui exercent sur des lieux communs : écoles, collèges, lycées et rencontrent les mêmes problématiques.

Aussi, conformément aux valeurs et pratiques de la CGT, nos syndicats ont tout intérêt à mener en commun la campagne des élections dans la fonction publique.

Tout d'abord, il s'agit de favoriser, dans les départements, des rencontres entre nos organisations et les UD pour travailler collectivement, à une campagne commune sur le plan local. Cette campagne s'articulera autour de thématiques qui trouvent un écho autant chez les personnels de l'Éducation que chez les personnels des collectivités territoriales : les effectifs, le bâti scolaire, la restauration collective et la précarité.

Il s'agira, par exemple, de dresser le constat de la situation pour chacune de ces thématiques et de rappeler nos revendications communes.

Bien sûr, d'autres thématiques, en fonction des réalités locales pourront apparaître et donner lieu à des productions communes.

À partir de ce travail, il conviendra de mettre en commun nos forces syndicales, de renforcer les équipes militantes locales afin d'aller au contact des agent-es, indépendamment de leur champ d'exercice professionnel, en mettant en avant l'intérêt du vote CGT.





Rappel du calendrier électoral

(Indicatif selon le code général de la fonction publique, qui peut varier selon le protocole électoral)

AU PLUS TARD 6 MOIS AVANT LE SCRUTIN

[avant le 10 juin 2026]

- Communication obligatoire aux OS des effectifs et de la répartition hommes/femmes.
- Composition du CSA, CSE, CST (nombre de représentants, élus).

AU PLUS TARD 4 MOIS AVANT LE SCRUTIN

[soit avant le 10 août 2026]

- Point sur les éventuels changements concernant la répartition hommes/femmes (augmentation de 20 % à la suite d'une réorganisation ou d'une modification statutaire).

AU PLUS TARD 60 JOURS AVANT LE SCRUTIN

[soit avant le 11 octobre 2026]

- Affichage des listes électorales

ENTRE 60 ET 50 JOURS AVANT LE SCRUTIN

[soit entre le 11 octobre 2026 et le 21 octobre 2026]

- Vérification et dépôt des réclamations sur les listes électorales.
- Réponse de l'autorité territoriale dans les 3 jours.
- Le cas échéant, rectification des listes électorales.
- + affichage sans délai des listes modifiées.

AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE SCRUTIN

[soit avant le 10 novembre 2026]

- Arrêté qui détermine les agents autorisés exceptionnellement à voter par correspondance.

Date limite de dépôts des listes des candidats par les délégués de liste des OS : 29 octobre 2026

Retrouvez les supports et infos sur la plateforme de la campagne!

app.cgt.fr/fp

Une question sur la campagne ?

elections_fp@cgt.org

rejoindre le canal télégram
CGT — fonction publique

